

COMPTE RENDU

Le vingt décembre de l'an deux mille seize, à 20 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Orée-d'Anjou, Salle Commune de Loisirs à Drain, sous la présidence du Maire, André Martin.

Nombre de membres en exercice : 142

Présents : 82

Absents avec pouvoir : 20

Absents sans pouvoir : 40

Sandrine Bricard est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'approbation du compte rendu de la séance du 24 novembre 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part de la démission, pour des raisons professionnelles, de Monsieur Régis Padiou à son poste d'adjoint à la commune déléguée de La Varenne.

Puis Monsieur le Maire donne lecture des différentes décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

Bouzillé

- Aménagements de sécurité dans le bourg (RD751) : la maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet ARRONDEL. Rémunération : 5.600 € HT.
- Changement de moquette sur l'estrade à la MCL : Ets FREMONDIERE pour 1 496,88 € TTC.
- Travaux supplémentaires fondations du préau Boire Sainte-Catherine : Ets COGNÉ pour 2 373,60 € TTC.

Liré

- Accès PMR au futur city-park - Ets EUROVIA pour 3 207,37 € TTC.
- Convention pour mission de programmation projet salle multi-activités - CAUE pour 6 500 €.

Saint-Christophe La Couperie

- Remise en état des vitraux de l'église et de la couverture de la périscolaire - lettre d'acceptation des assurances GROUPAMA pour 6 627,48 € TTC.
- Fabrication et pose d'une main courante à la mairie dans le cadre du PAVE - Ets SCIM pour un montant de 1 116 € TTC.
- Fabrication et pose d'une main courante à la maison commune des loisirs dans le cadre du PAVE - Ets SCIM pour un montant de 1 836 € TTC.

Orée d'Anjou

- Marché d'assurances : le cabinet PROTECTAS a été choisi pour la réalisation d'un audit général et une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la préparation du futur marché global d'assurances d'Orée-d'Anjou.
- Commande groupée de papier (Mairies, écoles, musée, CSC, Mélodie...) : la société Office Dépôt a été retenue, pour un montant total de 10 135,08 € HT pour 2017.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle que pour les communes de 3 500 habitants et plus l'examen du budget de ces collectivités doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires **dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.**

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, de nouvelles mesures imposent au Maire de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur sa structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Un document détaillé a été remis avec la convocation. Monsieur le Maire revient sur les différents points de ce rapport :

Recettes de fonctionnement

Fiscalité : suite aux décisions prises par la collectivité notamment en matière d'abattements, la perte de produits est estimée à 121 000 € auxquels il y a lieu d'ajouter les produits en moins consécutifs à la décision de l'Etat concernant la taxe d'habitation dite « demi-part des Veuves »

La projection de 2017 est de 5 664 026 €.

Dotations : Le passage en commune nouvelle en 2016 garantit au territoire le maintien de sa Dotation Forfaitaire et de la Dotation de Solidarité Rurale jusqu'en 2019. De plus la collectivité est devenue éligible à un autre dispositif de péréquation : la Dotation de Solidarité Urbaine. Le total des dotations 2016 s'élève à 5 615 474 € contre 4 180 513 € en 2015.

Dépenses de fonctionnement

Liens financiers entre Orée-d'Anjou et Mauges Communauté :

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), dotés d'une fiscalité professionnelle unique, reversent à leurs communes membres les produits attachés à cette fiscalité. Ces reversements constituent une attribution de compensation destinée à neutraliser les effets budgétaires du transfert de leurs ressources par les communes. Le montant de l'attribution de compensation est ainsi minoré des charges qui correspondent au financement des compétences transférées à l'EPCI. Ces charges, pour Orée-d'Anjou, sont les suivantes :

- Compétences transférées de l'ancien syndicat mixte de Pays
- Tourisme
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Contributions au SDIS

La CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, travaille sur l'établissement d'une AC définitive à partir de 2017. Par ailleurs, Orée-Anjou percevra 617 405€ pour le transfert des zones de l'ancienne 4C vers Mauges Communauté.

Evolution des dépenses de fonctionnement

Pour 2017, il est proposé les orientations suivantes :

DEPENSES	HYPOTHESES D'EVOLUTION
CHARGES A CARACTERE GENERALE	L'enveloppe 2016 avait été gonflée pour anticiper un fonctionnement sur « 13 mois » suite à la création de la commune nouvelle. Des charges viendront en plus en 2017 liées au fonctionnement sur 12 mois, au lieu de 5, de certains services enfance (St Christophe, St Sauveur, la Varenne) et liées à la création du pôle enfance de Champtoceaux.
CHARGES DE PERSONNEL	Augmentation de 6% - développement dans la partie « Dépenses de personnel »
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- Subventions aux OGEC : enveloppe de 765 000€ pour 2017 (+15%/2016) - subventions (communes déléguées et Orée-d'Anjou) à l'étude. - indemnités des élus : - 2015 : 512 560 € - 2016 : 467 112 €, soit 54 442 € de moins.
ATTENUATIONS DE PRODUITS	Outre les écritures liées à la fiscalité « professionnelle » 2016 qui n'existeront plus en 2017, l'enveloppe restera stable.
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Maintien des dépenses prévisionnelles 2016.
OPERATIONS D'ORDRE	Maintien des dépenses prévisionnelles 2016.
CHARGES FINANCIERES	Autour de 360 000€ d'intérêts à rembourser en 2017. Viennent s'ajouter les Intérêts Courus Non Echus (135 000€), obligatoires depuis 2016.

Détail du chapitre 12 -Dépenses de personnel

La commune d'Orée d'Anjou compte 217 agents pour 166.30 ETP (équivalent temps plein) au 1^{er} novembre 2016, y compris les agents recrutés sur des postes non permanents.

Pour ces premiers mois au sein de la commune nouvelle, 2016 a été une année d'évaluation et de mise à niveau du fonctionnement des services. En 2017, l'objectif est de contenir ce poste de dépense en maîtrisant le recours au remplacement dans le secteur de l'enfance.

Pour information, Monsieur le Maire indique qu'entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2016, 7 postes ont été créés. Cette augmentation du nombre d'agents s'explique par la reprise des 2 services « enfance » (St Christophe la Couperie et St Sauveur de Landemont), 6 agents concernés. Il a été créé un poste au service comptabilité.

Pour 2017, l'évolution de 6% du chapitre 12 comprendra :

- L'arrivée d'un « technicien » Bâtiment
- La prise en compte du transfert d'activité des services enfances de St Sauveur et St Christophe sur une année entière (transfert effectué au 01/08/2016).
- La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré sera fixée à 5 623,23 € à compter du 1er février 2017, soit une augmentation de 0,6 %.
- L'évolution des cotisations sociales (parts patronales) au 1er janvier 2017 :
 - Cotisation vieillesse régime général : part patronale : 1.90 % (au lieu de 1.85%)
 - Cotisation retraite IRCANTEC : Part patronale : 4.20 % (au lieu de 4.08 %)
 - Cotisation CNRACL : part patronale : 30.65 % (au lieu de 30,60 %)
- Les modifications des changements de grades et échelons des agents.

Mise en place du RIFSEEP :

- La création de la commune nouvelle va conduire à ouvrir des travaux d'harmonisation pour créer, au travers du RIFSEEP, un régime indemnitaire commun à tous les agents.

Le budget 2017 devra également prendre en compte l'impact des mesures relatives à l'accord sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (**PPCR**) notamment sur trois points essentiels :

- **La refonte des grilles indiciaires** avec la revalorisation des indices bruts (IB) et des indices majorés (IM). Les fonctionnaires subiront en contrepartie de ces points d'indices majorés un abattement sur tout ou partie des indemnités.
- **La réorganisation des carrières** à compter du 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C ainsi que pour la plupart des cadres d'emplois de catégorie A.
- **La création d'une cadence unique d'avancement d'échelon** et la suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale (ou au choix) et à l'ancienneté maximale.

Etat de la dette

La dette globale de la collectivité au 31/12/2016 est de 13 381 633.59€, dont 9 920 100.93€ pour le budget principal. La quasi-totalité de ces emprunts sont à taux fixes. La moitié du CRD (capital restant dû) concerne des emprunts Crédit Agricole.

En 2016, la capacité de désendettement de la collectivité est de 2,4 ans, bien en-dessous du seuil de prudence qui est de 7 ans.

Section d'Investissement

Monsieur le Maire rappelle les orientations de la charte de la commune nouvelle en matière de dotation d'investissement aux communes déléguées notamment sur la répartition équitable des crédits entre les communes déléguées au regard des niveaux d'endettement au 31/12/2015 des communes fondatrices. Lors de la réunion de la commission « finances » du 1/12/2016, il a été proposé de retenir les critères suivants pour déterminer l'indice synthétique pour l'attribution de l'enveloppe au titre de l'année 2017.

CRITERES	PARAMETRES	Poids
Critères de charges	Population INSEE	20 %
Critères de contribution à la richesse communale	Potentiel fiscal	20 %
	Effort fiscal	20 %
Critères liés à la situation financière des communes fondatrices fin 2015	Endettement (net des excédents et RàR)	20 %
	CAF	20 %

L'enveloppe totale issue de l'étude du cabinet KPMG est de 5 000 000 € par an :

- 66 %, soit 3 300 000 € pour les projets des communes déléguées
- 34 %, soit 1 700 000 € pour les investissements de la commune Orée-d'Anjou

COMMUNES	Ind. Total	%	2017	Reports 2016 (dont RàR)*	TOTAL 2017
Bouzillé	0,46	15,3%	504 152,10 €	528 000,00 €	1 032 152,10 €
Champtoceaux	0,27	8,9%	295 087,50 €	790 000,00 €	1 085 087,50 €
Drain	0,39	12,8%	423 233,74 €	306 000,00 €	729 233,74 €
Landemont	0,23	7,5%	247 860,07 €	94 000,00 €	341 860,07 €
Liré	0,64	21,1%	696 851,42 €	394 000,00 €	1 090 851,42 €
St Christophe la Couperie	0,22	7,4%	245 047,14 €	124 000,00 €	369 047,14 €
Saint Laurent des Autels	0,24	8,1%	267 646,25 €	93 000,00€	360 646,25 €
St Sauveur de Landemont	0,31	10,3%	341 497,00 €	174 000,00 €	515 497,00 €
La Varenne	0,25	8,4%	278 624,78 €	414 000,00 €	692 624,78 €
Commune nouvelle			1 700 000,00 €	1 415 000,00 €	3 115 000,00 €
		100,0%	5 000 000,00 €	4 332 000,00 €	9 332 000,00 €

Les projets d'investissement 2017 non chiffrés ont été présentés, la liste ci-jointe :

Commissions / Communes déléguées	Projets 2017 (hors RàR)
Culture	Etude pour projet de territoire
Bâtiments	Acquisition salle Jeanne d'Arc Extension bâtiment technique du Taillis à Champtoceaux Services techniques pôle 2 – aménagement du site- Travaux de sécurité dans les écoles Acquisition d'un véhicule
Santé	Lancement maison de santé de Saint Laurent des Autels Extension maison de santé de Champtoceaux (voir 2018)
Bouzillé	Construction Pôle enfance
	Sécurisation rue d'Anjou + aménagement abord restaurant scolaire
	Réhabilitation place Maréchal Joffre
	City Park
	Square de Gibot - Enfeu Bouzillé
Champtoceaux	Sécurité carrefour Concorde et Gendarmerie
	Etude - voie douce le Quartron
	Arrosage terrain de Football
	Equipement Marché local
	création d'espaces de fleurissement
	Aires de jeux - mise aux normes ou création
	Allées du Champalud

	Effacement des réseaux rue Jean V
	Etude salle Gilbert Saily
	Réhabilitation toilettes du Champalud
	Mobilier Pôle enfance
	Auvent au Pôle enfance
	Equipement pour le groupe scolaire
	Alarme vidéo pour bâtiments communaux
	transfert du modulaire (ex-périscolaire) vers le stade
	Complément de travaux pour les vestiaires de la salle de sports
	Equipement espaces publics (sono + signalétique + matériel)
	Aménagement sécuritaire rue de vendée
	Etude pour la rénovation d'un vitrail de l'église
Drain	Sécurité école
	Terrain multisports
	Cimetière - Agrandissement, columbarium
	Parking MCL
	Boire (zone de loisirs)
	Voirie la Poirière
	Rue Guillaume
	Le Grelliers
	Accessibilité
	Les Grelliers
	Mobilier MCL
	Accessibilité
	Voirie Bourg
	Terrain acquisition
	Organigramme clés
	Panneau d'information
	Camping
	Ecole Mobilier et informatique
	Informatique
	Pôle enfance
Commerces (rideaux)	
Matériel bibliothèque	
Landemont	Foyer Landemontais - travaux d'accessibilité, ouvertures...
	Salle paroissiale - toiture, accessibilité, isolation
	Ecole - plafond acoustique
	Voirie - panneaux voirie, rues de la Forge, de la Renaissance, du Bon accueil, de la Paix, sécurité bourg
	Pôle enfance - mobilier, jeux, véhicule de transport, agrandissement
	Salle de sports - agrandissement local technique
	Terrain de sports - but amovible
	Achat et destruction bâtiment de la Groisardière
	Réserve foncière
Liré	Effacement des réseaux (Le Fourneau)
	Vestiaires Stade Municipal et salle de convivialité
	Etude Salle multi-activités
	Aménagement parking (espace grand Logis)

	Eglise ravalement Ouest et Est et réparation cloche
	Réfection de voirie (Impasse de la Fontaine Blanche)
	Aménagement voie et trottoirs (rue du stade et sports)
	Etude et aménagement (rue du Moulin)
	Accessibilité bâtiments (école Charles Perrault, etc...)
	Aménagement jeux (Coulée St Joseph)
	Réserves foncières (Issues de villages ; frais notariés + acquisition parcelle n°B1046)
	Equipements : - salle polyvalente (lave -vaisselle) - Salle des Tilleuls (four)
Saint Christophe la Couperie	Construction de deux logements rue de Venise
	Cantine-Lave-vaisselle
Saint Laurent des Autels	Construction restaurant scolaire
	Cavernes cimetière x 6
	PC bureau périscolaire
	Agrandissement bibliothèque
	25 chaises école publique
	Projecteur interactif école publique
	Voirie
	Raccordement électrique chapelle
	Travaux finition atelier
	Presbytère - Cuisine et bureau étage
	Couverture lavoir
	Stores périscolaire + salle du conseil
	Agenda accessibilité
	Mobilier bibliothèque
Soubassement Mairie	
Saint Sauveur de Landemont	Grosses réparations salle municipale + isolation
	Poteaux incendie - rénovation réseau AEP
	Travaux Aménagement Centre Bourg - Chemin de l'ilette
	City Park
	Illuminations de Noël
	Cimetière - création d'un ossuaire
La Varenne	Accessibilité bâtiments
	Acquisitions de terrains
	Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
	Voirie-réseaux - aménagement centre bourg et abri bus
	Mairie-salle municipale - divers matériel
	Périscolaire - toiture, matériel
	Les Godiers - étude et aménagement
	Garage – séparation
	MO extension du pôle enfance
	Cimetière - jardin du souvenir

Début janvier ces travaux devront être chiffrés et les arbitrages se feront conformément aux enveloppes arrêtées par commune déléguée et selon les critères proposés par la commission pour l'année 2017.

budgets annexes

Le budget assainissement collectif

Il est rappelé qu'une démarche de convergence des tarifs communaux de la redevance assainissement est lancée à partir de 2017 et pour 3 ans (2019). L'objectif fixé est :

- une part fixe de 23.00€ HT (forfait)
- une part variable de 1.40€ HT (en fonction de la consommation d'eau)

Cette convergence est couplée avec une augmentation de la moyenne pondérée des tarifs des communes déléguées afin de dégager autour de 25 000€ de produits supplémentaires par an.

Les principaux projets 2017 sont :

- Bouzillé : réhabilitation du réseau EU Guette Lièvre et l'Ouche à Ballay
- Drain : réhabilitation réseau EU du Fief du Château
- La Varenne : réseau EU de la Faverie et poste de relèvement
- Landemont : réhabilitation réseau EU rue de la Paix
- Saint Laurent des Autels : Réseau EU du centre bourg et extension de la filière boue de la STEP de la Pigrisière
- St Christophe la Couperie : extension du réseau Clergeonnière
- Schémas directeurs en cours.

Le budget SPANC

Le reversement des aides accordés aux particuliers par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre du programme des travaux « opérations groupée de réhabilitation des assainissements non collectifs » suit son cours.

Le budget lotissements

Opérations à achever : Saint Sauveur de Landemont (Métairies 3 et 4) et Landemont (le Hameau).

Opérations nouvelles : Saint Sauveur de Landemont (Métairies 5) et Saint Laurent des Autels les Acacia

Opération nouvelle : Champtoceaux la Ténauterie

Opération nouvelle : Landemont route de Nantes à Landemont

Opération nouvelle : Bouzillé lotissement les Maronniers

Les principaux indicateurs du bilan social 2016 sont présentés :

- les emplois et effectifs
- les mouvements de personnel
- le développement des compétences
- l'évolution des carrières
- l'absentéisme
- les partenaires.

A l'issue de la présentation du Document d'Orientations Budgétaires, un débat est engagé.

Michel Touchais s'étonne qu'il n'y ait pas un véritable projet global dans le domaine Energétique.

Anne Guilmet indique qu'effectivement la commission « bâtiments » ne propose pas un programme général dans ce domaine mais deux projets d'investissement dans le cadre du TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) sont programmés sur les communes déléguées de Drain (réhabilitation du presbytère) et St Christophe (création de deux logements dans l'ancienne maison des associations) en 2017. De plus un programme de « relamping » est relancé en 2017.

Michel Touchais précise qu'il parlait plus d'un projet structurant dans le domaine énergétique que d'une gestion d'actions en matière d'économie d'énergie.

André Martin indique qu'également la commission « Eau » d'Orée-d'Anjou, a un programme d'actions engagées pour l'année 2017 dans ce domaine.

Jean-Yves Bourgeois demande que les critères de définition des enveloppes annuelles pour les investissements des communes déléguées soient revus et notamment que le pourcentage de la population soit prépondérant.

André MARTIN indique que la Commission « finances » a proposé de faire évoluer ces critères et fera des propositions dans les prochains mois.

Comme il n'y a pas d'autre remarque sur ces orientations budgétaires, il est procédé à l'analyse des autres points de l'ordre du jour

FINANCES

Décision modificative n° 6 – Budget Général N° 760

Monsieur le Maire présente le projet de décision modificative n° 6 se rapportant au budget général n° 760. Il s'agit principalement de virements de crédits pour la section de Fonctionnement. Pour la section d'investissement, il est procédé au regroupement des opérations par commune déléguée. A l'avenir il y aura un seul numéro d'opération par commune déléguée qui déclinera ensuite par n° de sous-opération les différents programmes.

Fonction	Comptes	D	R
01	022 - Dépenses imprévues	- 605 000,00	
01	012 - 6418 - Autres indemnités	120 000,00	
01	014-7319113 - Reversement conventionnel de fiscalité	358 000,00	
01	014-7489 - Reversement sur autres attributions	127 000,00	
FONCTIONNEMENT DEPENSES		0	0

Fonction	Comptes	D	R
01	022 - Dépenses imprévues	573 000,00	
01	65-657351 - GFP de rattachement	- 573 000,00	
01	014-7489 - Reversement, restitution sur autres attrib. de particip.	35 000,00	
01	74-74712 - Emplois d'avenir		35 000,00
FONCTIONNEMENT RECETTES		35 000,00	35 000,00

Fonction	n°op	Libellé	D	R
01	1101	Boire Ste Catherine	- 27 848,80	
01	1102	Eglise Bouzillé	- 5 000,00	
01	1103	Restaurant scolaire Bouzillé	- 21 942,00	
01	1104	Square Gibot Enfeu Bouzillé	- 100 000,00	
01	1105	Petit Patrimoine Bouzillé	- 1 516,47	
01	127	Gros travaux de Voirie	- 155 751,01	
01	148	Acquisitions immobilières	- 70 556,86	
01	151	Matériels d'équipement administratif et technique	- 55 418,07	
01	157	Ecole publique	- 1 122,58	
01	159	Stade des Mutreaux	- 28,40	
01	169	Maison commune des loisirs	- 68,86	
01	180	Pôle Enfance	- 49 947,91	
01	181	Bâtiment impasse de la Paix	- 39 337,28	
01	1100	Bouzillé	528 538,24	
01	51	Equipements service enfance	- 2 780,52	
01	58	Pôle enfance	- 244 035,92	

01	66	Travaux d'aménagement	- 250 019,04	
01	91	Equipements incendie bâtiments	- 4,85	
01	1201	Travaux d'aménagement	- 97 166,99	
01	1202	Matériel Mobilier	- 54 718,74	
01	1203	Salle de sports	- 103 600,00	
01	1200	Champtoceaux	752 326,06	
01	231	Maison commune des loisirs	- 663,60	
01	240	Jeux Aires de jeux	- 157,01	
01	1301	Voirie - Réseaux	- 126 508,00	
01	1303	Maison commune des loisirs	- 6,00	
01	1304	Camping	- 311,84	
01	1305	Ecole Publique	- 3 365,21	
01	1306	Cimetière	- 34,51	
01	1307	Salle de sports	- 172 510,54	
01	1308	Terrains	- 2 744,36	
01	1300	Drain	306 301,07	
01	307	Voirie-Réseaux	- 3 006,30	
01	309	Mairie-salle municipale	- 143,99	
01	334	Périscolaire	- 2 008,64	
01	344	Eglise	- 2 296,00	
01	1401	Voirie-Réseaux	- 38 108,24	
01	1402	Mairie-salle municipale	- 23 150,03	
01	1403	Urbanisme	- 25 000,00	
01	1404	Périscolaire	- 6 000,00	
01	1405	Eglise	- 8 600,00	
01	1406	Urbanisme	- 10 223,70	
01	1407	Extension Pôle Enfance	- 200 000,00	
01	1408	Salle Polyvalent	- 12 282,50	
01	1409	Ecole Publique	- 5 542,21	
01	1410	Foyer des Jeunes	- 700,00	
01	1411	WC Publics	- 30 000,00	
01	1412	Camping	- 1 500,00	
01	1413	Presbytère	- 6 900,00	
01	1414	Cimetière	- 1 200,00	
01	1415	Stade	- 20 000,00	
01	1416	Restaurant scolaire	- 17 626,00	
01	1400	La Varenne	414 287,61	
01	42	Restructuration Mairie-travaux	- 21 932,15	
01	1510	Foyer Landemontais	- 22 900,00	
01	1511	Salle Paroissiale	- 8 000,00	
01	1512	Salle de sports	- 236,80	
01	1513	City stade	- 358,00	
01	1514	Equipements cantine	- 18,32	
01	1515	Ecole	- 5 300,00	
01	1516	Mairie	- 680,00	
01	1517	Cimetière	- 5,04	

01	1518	Voirie	-	34 657,81	
01	1500	Landemont		94 088,12	
01	280	Aménagement du bourg	-	57 352,79	
01	810	Jardins des souvenirs	-	2 500,00	
01	1302	Classement des chemins	-	15 687,96	
01	1501	Gros travaux de voirie	-	4 856,03	
01	1504	Autres installations, matériel et Outillage Technique	-	29,63	
01	1601	Gros travaux bâtiments	-	20 303,80	
01	1602	Mobilier et équipements	-	63 923,62	
01	1603	Décorations de Noël	-	5 000,00	
01	1604	Aménagement rue du Quarteron	-	25 807,60	
01	1605	Aménagement rue du Grand Logis	-	75 736,40	
01	1606	Accessibilité bâtiments	-	7 592,15	
01	1607	Réserves foncières	-	23 483,86	
01	1608	Aménagement parking et espaces verts pôle santé	-	10 128,00	
01	1609	Aménagement coulée St Joseph	-	16 119,37	
01	1600	Liré		328 521,21	
01	1701	Maison commune des loisirs	-	1 318,03	
01	1702	Ecole Publique	-	6 811,28	
01	1703	Aménagement chemin des Lattay	-	300,00	
01	1704	Mairie	-	1 500,00	
01	1705	Cimetière	-	10 000,00	
01	1706	ADAP bâtiments divers	-	35 800,00	
01	1707	PAVE	-	65 000,00	
01	1709	Aménagement du bourg	-	935,19	
01	1710	Commerces	-	3 124,00	
01	1700	St Christophe la Couperie		124 788,50	
01	433	Agrandissement de la Mairie	-	664,20	
01	1801	Voirie-réseaux	-	14 438,34	
01	1802	Ecole Publique	-	283,80	
01	1803	Accueil de loisirs - Périscolaire	-	113,20	
01	1804	Bibliothèque	-	42 000,00	
01	1805	Petite salle des Chesneaux	-	18 495,73	
01	1806	Eglise	-	433,69	
01	1807	Salle Laurenthea	-	13 250,00	
01	1808	Chapelle des Martyrs	-	834,66	
01	1809	Salle de sports	-	392,70	
01	1810	Stade terrains de foot	-	2 800,00	
01	1800	St Laurent des Autels		93 706,32	
01	158	Mobilier et équipement bureautique	-	1 200,00	
01	159	Equipements festifs et culturels	-	0,67	
01	1901	Mobilier et équipement bureautique	-	3 848,00	
01	1902	Equipements festifs et culturels	-	454,64	
01	1903	Aménagement du bourg	-	109 530,86	
01	1904	Performances énergétiques - mise aux normes bâtiments communaux	-	57 500,00	

01	1905	Terrains de voirie	- 2 356,29	
01	1900	Saint Sauveur de Landemont	174 890,46	
01	253	Voirie	- 122 280,94	
01	255	Cédraie	- 66 495,66	
01	257	Salle de sports intercommunale	- 392,00	
01	265	Piscine	- 17 614,58	
01	273	Signalisation voirie	- 30 466,74	
01	285	Bâtiment teritaire de Drain	- 16 383,00	
01	287	Office de restauration	- 7 158,85	
01	289	Plateau sportif	- 3 420,00	
01	290	PLUi	- 53 952,69	
01	292	Maison de santé	- 997 311,90	
01	2501	Matériel de services techniques	- 29 955,59	
01	2502	Projet culturel commune nouvelle	- 70 000,00	
01	2500	Commune Nouvelle	1 415 431,95	
INVESTISSEMENT			0	0

Pour l'investissement, il s'agit de toutes les opérations existantes au 30 novembre 2016.

Après discussion, par 96 voix pour, 5 abstentions (1 élu ne prend pas part au vote) la décision modificative n° 6 du budget général n° 760 est validée.

Vote tarifs 2017 - Salles et Divers

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs 2017 faites par les communes déléguées. Il précise que lors du bureau, il a été proposé d'harmoniser les tarifs se rapportant au Chenil qui sera identique sur tout le territoire.

Suite à l'intervention de Guillaume Sallé, il est constaté une erreur de saisie concernant une location de salle sur la commune de Liré (tarifs inversés chauffage pour salle de 400 m² et 200 m²). Les tarifs seront modifiés en conséquence.

Après délibération, le Conseil par 97 voix pour, 2 voix contre et 3 absentes valide l'ensemble des tarifs proposés pour l'année 2017 figurant sur les annexes n°2 (tarifs divers) et n°3 (tarifs des salles) qui sont jointes à la présente délibération. Il est précisé que les tarifs de locations de salles sont assujettis à la TVA à compter du 1^{er} janvier 2017.

Sectorisation - Ecoles maternelles et primaires

Jean-Yves BOURGEOIS rappelle au Conseil, comme cela a été présenté lors des conseils délégués, qu'il est possible d'appliquer le principe de sectorisation des écoles maternelles et primaires publiques sur le territoire d'Orée-d'Anjou, afin de :

1. Permettre à chaque enfant d'avoir accès à une école publique,
2. Conforter les effectifs et le nombre de classes de ces écoles,
3. Conforter les services liés (périscolaires, restauration scolaire),
4. Optimiser les structures existantes.

Le principe est de flécher les écoles publiques qui accueilleront les enfants habitant dans des communes déléguées non-desservies par une école maternelle et primaire publique sur la Commune Orée d'Anjou, soit Landemont et Saint-Sauveur de Landemont.

Il existe 3 dérogations réglementaires :

- la maladie,
- la fratrie,
- l'inexistence de service périscolaire.

Les élus de Landemont et Saint-Sauveur de Landemont proposent de flécher l'école publique de Champtoceaux du fait de l'existence du transport scolaire pour les collèges. Une dérogation sera possible pour les familles

ayant la possibilité de transporter eux-mêmes les enfants dans une autre école publique sur le territoire d'Orée-d'Anjou.

Dans le cas où les parents assurent le transport :

- pour les enfants domiciliés à Landemont, ils pourront être inscrits dans les écoles publiques de St Laurent des Autels ou St Christophe la Couperie.
- pour les enfants domiciliés à St Sauveur de Landemont, ils pourront être inscrits dans les écoles publiques de la Varenne ou Drain ou St Laurent des Autels.

Guylène Leservoiser demande si la commission « dérogations » va se réunir prochainement. La commission composée de deux représentants élus par commune se réunira en janvier pour statuer sur les dérogations à accorder, hors dérogations réglementaires. Il y aura à étudier notamment la demande de familles qui souhaitent inscrire leurs enfants en fonction du domicile de leur assistante maternelle.

Stéphane Lallier souhaite qu'il soit engagé des discussions avec Mauges s/Loire car sa commune accueille plusieurs élèves venant de cette commune nouvelle et le départ de ces élèves affaiblirait l'école publique de Bouzillé.

Michel Touchais demande si les communes déléguées qui n'ont pas d'école publique envisagent l'ouverture d'une école publique.

Jean-Yves Bourgeois, indique que cela n'est pas souhaitable notamment pour la commune déléguée de Champtoceaux qui accueille **une vingtaine** d'élèves domiciliés sur St Sauveur de Landemont. Il est constaté un faible niveau de naissance et pour le maintien des classes, il est nécessaire que la commune déléguée de Champtoceaux puisse continuer à accueillir des élèves de St Sauveur de Landemont et Landemont. L'ouverture d'écoles publiques dans ces deux communes affaiblirait les écoles publiques des communes limitrophes.

Après délibération le Conseil, par 86 voix pour, 5 voix contre et 10 abstentions (un élu ne prend pas part au vote), valide le principe de la sectorisation des écoles maternelles et primaires publiques sur le territoire d'Orée-d'Anjou tel qu'il a été présenté ci-dessus.

Participations 2017 – OGEC Ecoles Privées du Territoires-

Jean-Yves BOURGEOIS expose au Conseil que la Collectivité a l'obligation de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'État, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public, afin de répondre au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public. Cette prise en charge se fait par le biais d'une convention dite « convention de forfait communal ».

Toutefois, il y a lieu de préciser que la commune n'est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires privées sous contrat d'association qu'en ce qui concerne les élèves domiciliés sur son territoire. La convention de forfait communal est signée par la Collectivité, l'OGEC et la direction de l'école privée.

Elle a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles des écoles privées par la Commune Orée-d'Anjou, constituant ainsi le forfait communal.

Le critère d'évaluation du forfait communal est l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune Orée-d'Anjou pour les classes élémentaires et maternelles publiques.

Par l'ensemble des dépenses de fonctionnement il faut entendre les dépenses :

- liées à l'entretien des locaux (agents d'entretien, intervenants extérieurs, etc.)
- liées au fonctionnement des locaux (eau, électricité, etc.)
- liées au matériel d'enseignement (fournitures administratives, scolaires, mobilier, informatique, etc.)
- ainsi que celles liées aux charges de personnels (ATSEM).

Au vu des dépenses réalisées pour les écoles maternelles et primaires publiques d'Orée-d'Anjou, le forfait par élève pour l'exercice 2017 sera de :

- 1 206,47 € pour un élève de maternelle,
- 324,94 € pour un élève de primaire.
-

Ces montants correspondent au coût moyen par élève constaté dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune d'Orée-d'Anjou.

Compte tenu de ces forfaits, la participation proposée, au titre de l'année 2017) est la suivante :

	Nombres d'élèves		Montant 2017 à verser à L' OGEC
	Maternelles	Primaires	
BOUZILLE	48	75	82 280,60 €
CHAMPTOCEAUX	40	93	78 477,73 €
DRAIN	69	133	126 462,70 €
LIRE	52	79	88 406,21 €
LA VARENNE	38	50	62 092 ,53 €
ST LAURENT DES AUTELS	65	115	115 787,98 €
LANDEMONT	82	117	136 947,78 €
ST SAUVEUR DE LANDEMONT	41	74	73 510,40 €

Régine Paquereau demande la raison de l'augmentation importante. D'une part le coût moyen par élève est plus élevé lorsque l'on prend la moyenne Orée-d'Anjou que la moyenne départementale, ce qui était le cas auparavant. Puis pour la commune de Bouzillé, par exemple le forfait communal versé était identique pour les élèves de maternelle et du primaire alors que le coût pour un élève de maternelle (coût supérieur pour le personnel) est quatre fois supérieur au coût d'un élève de primaire. Pour d'autres communes c'est l'effectif qui est plus important que les années précédentes.

A la demande de **Dominique Couvrard**, il est précisé que les effectifs pris en compte ne comprennent que les élèves domiciliés hors Orée-d'Anjou.

Après délibération, le Conseil par 84 voix pour, 14 voix contre et 4 abstentions valide la convention de forfait communal à passer avec les Ogec des écoles privées du territoire sous contrat d'association et arrête les participations à verser aux OGEC, au titre de l'année 2017, comme présentées sur le tableau ci-dessus. Il est précisé que le versement interviendra en trois fois : le 1^{er} février, le 1^{er} mai et le 1^{er} Août de chaque année.

Désignation membres Conseil d'Administration EHPAD LES CHENES DU BELLAY

Monsieur le Maire indique que suite à la fusion création des EHPAD de Drain et Liré, créant ainsi l'EHPAD Les chênes du Bellay, il est nécessaire de désigner trois représentants de la Commune Orée d'Anjou pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD. Le Bureau propose de désigner, Marie-Thérèse CROIX, André MARTIN et Jean-Pierre MOREAU au Conseil d'Administration de cet EHPAD. Il n'y a pas d'autre candidature.

Après vote par 88 voix pour, 5 voix contre et 8 abstentions (un élu ne prend pas part au vote) le Conseil désigne Marie-Thérèse CROIX, André MARTIN et Jean-Pierre MOREAU pour représenter la commune Orée-d'Anjou au Conseil d'Administration de l'EHPAD Les chênes du Bellay.

Maison de Santé de Liré : demandes de subventions

Marie-Thérèse CROIX rappelle qu'au mois de mars 2016, le Conseil a validé le projet de maison de santé sur la commune déléguée de Liré pour un montant de 1 133 457,29 € et sollicité différentes aides de l'Etat, de l'Europe et de la Région.

Au vu de l'actualisation du coût du projet qui s'élève à 1 074 156,39 €, il est proposé de délibérer sur un nouveau plan de financement, afin d'actualiser le montant des subventions sollicitées, à savoir :

DEPENSES			RECETTES	
	H.T.	T.T.C.		
Etude faisabilité CAUE	2 400,00 €		Apport public :	
Maîtrise d'œuvre	97 200,00 €			
Géomètre	720,00 €			
Achats terrains et déconstruction d'un bâtiment	42 268,81 €		- Etat DETR	249 666,95 €
Travaux (APD)	870 226,10 €		- Etat - Investissement local	249 666,95 €
Bureau de contrôle	5 039,00 €		- Région des Pays de la Loire	
Mission SPS Apave	3 511,20 €		- NCR	150 000 €
Etude de sol	1 900,00 €		- Autres politiques régionales	100 000 €
Divers :				
Appel d'offre parutions imprévus	891,28 €		- Autres réserve parlementaire	17 000 €
	50 000,00 €		- Europe	50 000 €
			Autofinancement	257 822,49 €
TOTAL	1 074 156,39 €		TOTAL	1 074 156,39 €

Après délibération, par 97 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions (1 élu ne prend pas part au vote), le Conseil valide le nouveau plan de financement dont la dépense totale s'élève à 1 074 156,39 € et décide de solliciter les subventions suivantes :

- Auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR , une subvention d'un montant de 249 666,95 €.
- Auprès de l'Etat dans le cadre du programme « investissement local » une subvention d'un montant de 249 666,95 €.
- Auprès de la Région, dans le cadre du NCR (2016/2017) une subvention de 150 000 €.
- Auprès de la Région dans le cadre de l'aide sectorielle, une subvention de 100 000 €.
- A l'union Européenne (LEADER) , une subvention d'un montant de 50 000 €.
- Au titre de la réserve parlementaire, une subvention d'un montant de 17 000 €.

RESSOURCES HUMAINES

Risque prévoyance : participation employeur

Monsieur le Maire informe le Conseil que la collectivité peut verser une aide à ses agents qui adhèrent à un contrat de protection sociale complémentaire prévoyance notamment en aidant les agents qui auront souscrit à un contrat labellisé.

Il précise que les représentants du personnel ont émis des avis défavorables les 9 novembre 2016 et 7 décembre 2016, sur le montant de la participation employeur à hauteur de 7,50 € par mois et par agent, proposée par la commission ressources humaines. Celle-ci confirme sa proposition, à savoir 7,50 € (moyenne départementale) par mois et par agent souscrivant un contrat labellisé.

A la demande de Gérard Coiffard, Monsieur le Maire précise qu'actuellement 50 agents sur 200 adhèrent à la protection sociale complémentaire prévoyance.

Après délibération, par 97 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions (1 élu ne prend pas part au vote), le Conseil décide de participer à hauteur de 7,50 € par mois et par agent qui aura souscrit un contrat labellisé de protection sociale complémentaire prévoyance. Cette participation ne sera pas proratisée en fonction du temps de travail.

Modification du tableau des autorisations d'absence

Monsieur le Maire informe le Conseil que les représentants du personnel ont souhaité apporter une modification au tableau des autorisations d'absence. Cette modification porte sur la maladie d'un enfant. Il est proposé d'enlever le mot « grave » et d'indiquer seulement « Maladie d'un enfant nécessitant la présence d'un tiers ». Un justificatif médical attestant la nécessité de présence du tiers sera alors exigé.

Après délibération, par 87 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions (2 élus ne prennent pas part au vote), le Conseil valide cette modification du tableau des autorisations d'absence du personnel de la commune Orée-d'Anjou conformément à la proposition rappelée ci-dessus.

Frais de déplacements agents – Lieu d'affectation des services

Monsieur le Maire indique qu'afin de régler les frais de déplacement des agents n'ayant pas de véhicule de fonction, à la demande de la trésorerie Montrevault-Nord Mauges, il est nécessaire de préciser les lieux d'affectation des services au sein de la commune Orée-d'Anjou.

Le Conseil, par 96 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions (1 élu ne prend pas part au vote) valide les lieux d'affectation des services au sein de la Commune Orée-d'Anjou tels qu'ils ont été présentés.

SERVICES TECHNIQUES

SIEML – Fonds de concours travaux - Commune déléguée de CHAMPTOCEAUX

Jean-Yves BOURGEOIS indique que la Commune déléguée de Champtoceaux souhaite effectuer une modification de l'éclairage public sur la Place des Piliers en mettant le point n° 247 sur le régime variable, l'éclairage permanent actuel causant des nuisances au voisinage. Cela se traduit par le déplacement de l'angle éclairé et le versement au SIEML par la Commune Orée-d'Anjou d'un fond de concours pour un montant de 335,63 €, soit 75 % de la dépense totale s'élevant à 447,50 €.

La Commune Orée-d'Anjou par 68 voix pour, 18 voix contre et 14 abstentions (deux élus ne prennent pas part au vote) décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération :

- mettre le point 247 Place des Piliers sur le régime variable »
- Montant de la dépense : 447,50 € HT
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 335,63 € HT

Demandes de subventions – Programme réhabilitation logements Commune déléguée de St Christophe la Couperie

Anne Guillet rappelle que la commune a validé la réhabilitation d'un ancien logement en deux logements sociaux sur la commune déléguée de St Christophe la Couperie. Le projet, maîtrise d'œuvre inclus, est estimé à 220 000 € TTC. Au vu des subventions sollicitées auprès de l'Etat et la Région, le coût restant à la charge de la collectivité serait de **87 000 €**. Elle présente le plan de financement de cette opération.

Après délibération par 91 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions, le Conseil valide le plan de financement de cette opération qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Montant travaux HT	180 000 €	Subvention TEPCV 30 %	60 000 €
Honoraires MO	20 000 €	Subvention Région 30 %	60 000 €
Tva 10 %	20 000 €	Réserve parlementaire notifiée 21/12	13 000 €
		Emprunt	87 000 €
Montant TTC	220 000 €	Total du financement	220 000 €

- Sollicite les subventions auprès de la Région, dans le cadre du TEPCV (Territoire à Energie Positive), et dans le cadre de la réserve parlementaire.

Demande de subventions –Plan de financement – Pôle enfance Commune déléguée de BOUZILLÉ

Stéphane LALLIER présente le plan de financement pour la réalisation du « Pôle Enfance » sur la Commune déléguée de Bouzillé. Le Coût global de cette opération est estimé à 2 448 000 € TTC.

Le Conseil, par 91 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions, valide le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Montant travaux HT	2 040 000 €	Subvention Région NCR (2016/2017)	314 000 €
		Subvention DETR	575 000 €
		Subvention CAF (matériel)	40 000 €
		Réserve parlementaire notifiée le 21/12	25 000 €
		Emprunt	661 000 €
		Autofinancement	425 000 €
Montant HT	2 040 000 €	Total du financement	2 040 000 €

- Sollicite
 - Une subvention de la Région dans le cadre du NCR (2016/2017) d'un montant de 314 000 €
 - Une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR d'un montant de 575 000 €
 - Une subvention de la CAF pour le matériel d'un montant de 40 000 €
 - Une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire d'un montant de 25 000 €.

SERVICE ENVIRONNEMENT EAU ASSAINISSEMENT

Plan de financement réseau assainissement - Commune déléguée de ST CHRISTOPHE LA COUPERIE

Anne GUILMET rappelle que lors du Conseil Municipal du 29 septembre dernier, il a été validé les travaux urgents à réaliser sur le réseau d'assainissement de Saint-Christophe La Couperie, à savoir :

- la pose d'une sonde US sur le poste de relèvement de la station d'épuration,
- l'extension du réseau séparatif rue de la Clergeonnière.

En raison de travaux supplémentaires qui ne sont pas du fait du cabinet d'études mais liés à des modifications demandées par la commune, il est nécessaire de valider le nouveau plan de financement et solliciter la demande de subvention correspondante auprès de l'agence de l'eau. Le Plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	Montant
Mise en place d'une sonde	4 866,44 €	5 839,73 €	Agence de l'eau 80 %	3 893,15 €
			Autofinancement	1 946,58 €
			TOTAL Recettes	5 839,73 €

Dépenses	HT	TTC	Recettes	Montant
Extension du réseau rue de la Clergeonnière	22 559,00 €	27 070,80 €	Agence de l'eau 40 %	9 023,60 €
			Autofinancement	18 047,20 €
			TOTAL Recettes	27 070,80 €

Après délibération, le Conseil par 92 voix pour 5 voix contre et 5 abstentions,

- valide le plan de financement tel qu'il a été présenté
- sollicite une subvention de 3 893,15 € (80%) auprès de l'agence de l'eau pour la mise en place d'une sonde
- sollicite une subvention de 9 023,60 € (40%) auprès de l'agence de l'eau pour l'extension du réseau rue de la Clergeonnière.

SPANC – Tarifs complémentaires –

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de compléter les tarifs votés en 2016 pour le service d'assainissement non collectif (SPANC). Il rappelle les tarifs appliqués depuis le 1^{er} février 2016 qui s'établissent comme suit :

	2016 TTC	-40%	-60%
	usagers		
Contrôle de conception	77,00 €	55,00 €	48,13 €
Contre étude	58,00 €	41,42 €	36,25 €
Contrôle de réalisation	125,00 €	89,28 €	78,13 €
Contre visite	77,00 €	55,00 €	48,13 €
Diagnostic	130,00 €	92,86 €	81,25 €
Contrôle périodique	102,00 €	72,86 €	63,75 €
Contrôle immobilier	130,00 €	92,86 €	81,25 €

Le bordereau des prix unitaires du marché de prestation passé avec la société Atlance prévoit un prix pour les contre visites lors des cessions immobilières. Ce tarif usagers n'a pas été fixé par délibération.

Le tarif du marché de prestation pour ce type de contrôle est de 86,00 € HT soit 94,60 € TTC.

En appliquant la procédure utilisée pour déterminer les autres tarifs usagers (ajout de 5 € de frais administratif / dossier), le tarif proposé serait de 100,00 € TTC.

Après délibération le Conseil, par 92 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions (un élu ne prend pas part au vote) décide de compléter les tarifs en application depuis le 1^{er} février 2016 pour les contrôles « SPANC » comme suit :

-Contre visite lors des cessions immobilières : 100 € TTC

Tarifs de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) et forfait de branchement – ANNÉE 2017/2018

Monsieur le Maire indique que les membres de la commission environnement - eau- assainissement proposent de fixer ainsi les tarifs 2017 et 2018 pour la participation à l'Assainissement Collectif et le forfait de branchement :

PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.A.C)

	TARIFS 2016		TARIFS 2017		TARIFS 2018	
	Construction neuve	Construction existante	Construction neuve	Construction existante	Construction neuve	Construction existante
BOUZILLE	1 135,00 €	1 135,00 €	1 135,00 €	1 135,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
CHAMPTOCEAUX	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
DRAIN	1 252,00 €	631,00 €	1 252,00 €	631,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
LANDEMONT	2 070,00 €	2 070,00 €	2 070,00 €	2 070,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
LIRE	1 960,00 €	1 340,00 €	1 960,00 €	1 340,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
ST CHRISTOPHE	2 700,00 €	1 000,00 €	2 700,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
ST LAURENT	1 340,00 €	670,00 €	1 340,00 €	670,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
ST SAUVEUR	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
LA VARENNE	2 200,00 €	1 000,00 €	2 200,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

FORFAIT DE BRANCHEMENT

	TARIFS 2016	TARIFS 2017	TARIFS 2018
BOUZILLE	808,00 €	808,00 €	1 000,00 €
CHAMPTOCEAUX	1 100,00 €	1 100,00 €	1 000,00 €
DRAIN	Suivant devis	Suivant devis	1 000,00 €
LANDEMONT	Intégré à la P.A.C	Intégré à la P.A.C	1 000,00 €
LIRE	750,00 €	750,00 €	1 000,00 €
ST CHRISTOPHE	Suivant devis	Suivant devis	1 000,00 €
ST LAURENT	Suivant devis	Suivant devis	1 000,00 €
ST SAUVEUR	Suivant devis	Suivant devis	1 000,00 €
LA VARENNE	Suivant devis	Suivant devis	1 000,00 €

Jean-Michel Popyn indique le tarif (PAC) lui paraît élevé. Jean-Pierre Moreau indique que par rapport à ce qui se pratique ailleurs, le tarif proposé est tout à fait correct.

Après délibération, par 93 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions (un élu ne prend pas part au vote), le Conseil valide les tarifs à appliquer pour 2017 et 2018 se rapportant au PAC (participation à l'assainissement collectif) et le forfait de branchement.

DELIBERATIONS RELATIVES AUX COMMUNES DELEGUEES

tarif repas aînés – année 2016 – Commune déléguée de Champtoceaux

Sur proposition de la Commune Déléguée de Champtoceaux, le Conseil par 83 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions, valide le participation à hauteur de 20 € pour le repas pour les accompagnants de moins de 70 ans de la commune déléguée de Champtoceaux au repas des aînés, au titre de l'année 2016.

Acquisition parcelle – commune déléguée de DRAIN

Marie-Thérèse CROIX indique que l'accès au bourg de Drain à partir de la route départementale 751 se fait par la rue du Fief du Château, en forme d'épingle, dite « La Rampe ». Le croisement avec certains véhicules (autocar, camion) doit parfois être effectué avec attention.

Les piétons descendant du bourg vers Beaugregret, le garage de la Rampe ou le secteur des Boires, doivent emprunter le chemin des Tuilots à très forte déclivité. La rue du Fief du Château est empruntée par certains piétons mais sans sécurité sur sa portion la plus basse (absence de trottoirs).

Le Plan Local d'Urbanisme de 2012 a pris en considération cette situation par la mise en place d'un emplacement réservé (ER n°12) d'une surface d'environ 1 050m².

Le projet de réaménagement de la voirie du centre bourg qui fait suite aux travaux de restructuration du réseau d'assainissement intègre un élargissement de la courbe de la Rampe pour améliorer la sécurité des usagers (bande de terrain d'une largeur variant entre 0.80m et 2.20m). La portion de terrain à acquérir est inscrite dans le jardin d'agrément de la propriété de Monsieur Nambot et est située en zone Ub du PLU. Une négociation avec le propriétaire, Monsieur Nambot, a été ouverte, par échange de courriers et par entrevue sur place. La négociation sur la base du prix de 30 €/m² a échoué. Après une rencontre sur place, avec Gilbert Garnier, détaillant les modalités de remise en état de la clôture et du jardin, Monsieur Nambot a rendu une réponse favorable par courrier pour un prix de vente de la surface de 143m² à 40 €/m².

Considérant l'opportunité de réaliser un aménagement de sécurité dans le cadre de la réfection de la voirie du centre bourg,

Considérant le classement en zone U et la situation de la portion de terrain concernée,

Considérant l'offre de Mr Nambot après négociation,

Le conseil municipal délégué en date du 4 novembre 2016 a donné un avis favorable à l'achat d'une portion de terrain de 143m² au prix de 40 €/m².

A l'issue de cette présentation, par 77 voix pour, 10 voix contre et 15 abstentions, le Conseil valide l'acquisition auprès de Monsieur Nambot d'une surface de **143 m²** (parcelle n° AA0043) pour partie située sur la commune déléguée de Drain au prix de 40 €/m² en vue de sécuriser le virage à l'entrée du bourg. Les frais d'acte notarié et de bornage seront à la charge de la commune.

Extension Réseau –SIEML – Commune déléguée ST LAURENT DES AUTELS

Magalie PARAIN fait part d'une demande d'un particulier qui a un projet soumis a permis de construire sur un terrain situé au Barbotin - Jardins de la rue sur le territoire de Saint-Laurent des Autels. Ce terrain situé en zone U n'étant pas desservi par tous les réseaux, pour rendre ce projet de construction possible, il est nécessaire d'effectuer une extension du réseau.

Le coût est partagé entre le particulier (extension sur voie privée) pour un montant de 949,00 € et la Collectivité (extension sur voie publique) pour un montant de 2 618,00 €.

Après délibération, par 84 voix pour, 10 voix contre, 7 abstentions (1 élu ne prend pas part au vote), le Conseil valide cette extension et la répartition des coûts entre la collectivité et le particulier. Un courrier sera transmis dans ce sens au SIEML de Maine-et-Loire.

Dénomination postale - Commune de LA VARENNE-

Guylène Leservoisier informe le Conseil que la Place où se situent le restaurant scolaire, le groupe scolaire et la salle des Hautes Cartelles n'a pas d'adresse postale. Le Conseil délégué de La Varenne propose de nommer cette Place, « Place des Hautes Cartelles ».

Après délibération, le Conseil par 92 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions (6 élus ne prennent pas part au vote) valide cette nouvelle dénomination comme proposée ci-dessus.

Questions diverses

Anne-Emmanuelle Pradier interroge André Martin par rapport à la question des cumuls de mandat évoquée dans la presse notamment s'il est candidat aux prochaines élections législatives. André Martin répond qu'il n'y a pas pour l'instant de candidat déclaré dans l'assemblée.

Fin de la réunion à 22 H 15